

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2018

Nom du tirage : Lac de la Décharge

Code de tirage : TE1501

Nombre de terrains : 1

Proximité du plan d'eau

Riverain	
Semi riverain	X
Non riverain	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Laurentides

MRC : des Laurentides

Municipalité : Amherst

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Clyde

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : hors Zec

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 31J02-200-0101

Accès

Trajet :

De Montréal : Autoroute 15 Nord – Mont-Tremblant, tourner à gauche sur la route 323 Sud jusqu'à la municipalité d'Amherst (20 km), continuer 9 km sur la route 323 et tourner à droite en direction de Vendée. Traverser le village et tourner à droite sur Gaudias-Côté Est. Faire 1 km et tourner à droite sur le chemin du lac Cameron. Faire 2,6 km. Le terrain est situé sur le coin du chemin des Viornes et du Lac-Cameron. Le terrain au nord est borné par la propriété située au 447, chemin Viornes et à l'est par la propriété située 535, chemin des Viornes.

Accessibilité/Moyen de transport : Chemin de gravier accessible en automobile

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 113 ha

Longueur (m) : 1 300 m

Largeur (m) : 900 m

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 10 (est)

Principales espèces pêchées : Touladis

Terrain

Dimension (m) x (m) : 45 X 66 mètres en moyenne

Superficie (m²) : 4 456.1 m²

Infrastructures disponibles : Chemin public, électricité et téléphone

Arpentage/Lotissement : Lot 4 420 369

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp
- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d'une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC (*nom de la ZEC*) pour plus de détails.
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.
-

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	4 456.1 m ²	1 362.00\$	127.62 \$	387.47 \$	899.10 \$	2 776.19 \$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC des Laurentides

Adresse civique : 1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Téléphone : 819 425-5555 poste 1010

Site Internet : www.mrclaurentides.qc.ca

Courriel : adm@mrclaurentides.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Bureau de Mont-Tremblant

Adresse civique : 289, Route 117, bureau 1, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4

Téléphone : 819 425-6375

Courriel : laurentides@mffp.gouv.qc.ca

Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Bureau de la protection de la faune des Laurentides

Direction régionale Outaouais-Laval-Laurentides

Port d'attache Saint-Jérôme

999, rue Nobel, Local 1.50B

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7A3

Téléphone : 450 569-3113

Télécopieur : 450 569-7568

Vous pouvez aussi joindre :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides

100, boul. Industriel

Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone : 450 654-7786

Télécopieur : 450 654-0482

Courriel : laurentides.faune@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

Municipalité d'Amherst

Adresse civique : 124, rue St-Louis, St-Rémi-d'Amherst (Québec) J0T 2L0

Téléphone : 819 681-3372

Courriel : amherst@municipalite.amherst.qc.ca

Site Internet : <http://municipalite.amherst.qc.ca>

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 877 803-0613

Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Site web : <http://geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca/>